



# Chronologie du parent délégué

## Conseil de classe en distanciel pour le collège et le lycée

### Dès votre nomination :

- Adressez un email aux parents de votre classe et transmettez-leur vos coordonnées.
- Rencontrez les autres délégués de la classe et les correspondants de l'APE par niveau au moment de la réunion qui est organisée pour vous aider à remplir votre rôle.

### Un mois avant les conseils de classe :

- **Un mois** avant le conseil de classe adressez un email aux parents de votre classe leur demandant de vous adresser leurs questions ou observations éventuelles sur le trimestre. (un modèle vous sera communiqué par les correspondants APE) Les parents devront être le plus précis quant à leur demande. Vous pouvez également leur soumettre un questionnaire mais parfois la synthèse peut s'avérer plus compliquée à faire et les questions trop orientées.
- Contactez et organisez un rendez-vous avec le professeur principal au moins **15j** avant le conseil afin de lui faire une synthèse des remontées. Monsieur Yvon vous proposera également de vous rencontrer si vous le jugez nécessaire. Lors de cet échange vous pourrez alors lui faire part de tous les sujets que vous ne pouvez pas aborder lors du conseil de classe et notamment ceux liés au fonctionnement de l'établissement.

### Pour le conseil de classe :

- Prévoyez un document pour prendre des notes par élève avec la liste de classe qui vous a été communiquée ;
- Prenez tout en note car vous aurez un compte rendu à établir à l'issue du conseil de classe ;
- **Utilisez le document à entête de l'APE pour rédiger votre compte rendu et enregistrez-le sous format Word si des corrections étaient nécessaires.**

### Déroulement du conseil de classe :

- La direction interviendra afin d'expliquer rapidement le fonctionnement du conseil de classe ;
- Intervention du professeur principal qui présentera la synthèse des remontées de l'ensemble des professeurs sur la classe dans sa globalité ;
- La vie scolaire fera également un bilan de la classe ;
- Les élèves délégués seront invités à indiquer les remontées de leurs camarades ;
- Vous, parents délégués, devrez présenter la synthèse des remontées des parents ; soyez concis car vous aurez déjà échangé avec le professeur principal et que les différents points auront été discutés au préalable avec lui.

***Rappel : Le conseil de classe n'est pas le lieu pour aborder un problème lié à un enseignant particulier(en présence de ses collègues et de l'administration).***



- Si les parents vous ont fait part de problèmes avec un professeur, il vous faudra en discuter avec le professeur principal lors de votre réunion préparatoire et/ou Monsieur Yvon. Tous les points sensibles qui n'auront pas été mentionnés lors du conseil de classe, devront être intégrés dans une synthèse que vous devrez rédiger à part, ce que nous appelons les « OFF du Conseil ». Cette synthèse devra être transmise aux correspondants APE en même temps que les comptes rendus à savoir dans les 72 h du conseil. Ces synthèses OFF ainsi que l'ensemble des comptes rendus de conseil de classe serviront à préparer la réunion de débriefing trimestrielle au cours de laquelle les équipes APE échangent avec la Direction et tentent de résoudre avec elle l'ensemble des points qui lui sont remontés.
- Enfin, en deuxième partie du conseil de classe, les cas des élèves vont être examinés un par un vous devrez noter tout ce qui est remonté par la direction, les professeurs et parfois les élèves délégués, car un parent est susceptible de vous contacter pour vous demander un retour précis sur son enfant.

### Conseils de classe suivants :

- D'un trimestre à l'autre, vous devrez suivre attentivement les remontées qui sont faites sur les élèves pour connaître l'évolution et tenter de proposer des solutions lorsque les élèves sont en difficulté, demandez quelles solutions sont prévues.

### Après le conseil de classe:

- **Vous devez rédiger un compte rendu que vous devrez adresser sous 72h aux correspondants par niveau :**  
Pour le collège : [college@apesevigne.fr](mailto:college@apesevigne.fr)  
Pour le lycée : [lycee@apesevigne.fr](mailto:lycee@apesevigne.fr)

Ce compte rendu sera transmis par les correspondants APE par niveau pour validation par la direction. Vous devrez surveiller que celui-ci a été chargé dans la partie documents sur école directe sous **15j** maximum. Si ce n'est pas le cas merci de contacter les correspondants APE.

**Vous devrez également adresser les OFF du conseil de classe aux parents une fois votre compte rendu validé et mis en ligne par l'établissement et leur signaler à cette occasion qu'ils trouveront le compte rendu sur école directe.**

Nous espérons que cette chronologie vous sera utile et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement

Les équipes APE